

LES INDH ET LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS À MENER

DOCUMENTER

Campagnes de collecte de données en collaboration avec les autorités judiciaires et pénitentiaires:

Établissement de statistiques sur l'application de la peine de mort et les profils des condamnés

Publication des données collectées dans des rapports, brochures, sur les réseaux sociaux

Démarches auprès des autorités pour demander la publication annuelle de ces données

Visites dans les prisons et dans les quartiers réservés aux condamnés à mort:

Évaluation des conditions de détention (cellules, accès aux soins et à la santé, contact avec les familles et les avocats, accès au travail et à des activités...)

Entretiens avec les condamnés à mort, leurs familles, leurs avocats, les régisseurs de prison, les ONG qui interviennent

Suivi de cas de détenus

Contacts réguliers avec des avocats au niveau national

Surveillance de cas de ressortissants nationaux passibles de la peine de mort à l'étranger:

Développement de relations bilatérales avec les autorités consulaires

Mise en lien avec l'INDH de l'État tiers pour un appui au suivi des conditions de détention

ORGANISER LA CONCERTATION

Organisation de formations:

À destination des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire sur les règles Nelson Mandela

Sur la base de ce guide au sein de sa propre INDH

Sur le système pénal à destination du grand public

Rencontres régulières avec différents acteurs concernés par la thématique (avocats, juristes, magistrats, administration pénitentiaire, ministères concernés, organisations de la société civile, parlementaires, étudiants, autorités religieuses...):

Organisation de rendez-vous de plaidoyer avec les autorités compétentes

Participation à des forums ou des rencontres portant sur l'abolition de la peine de mort (séminaires régionaux, Congrès régionaux et mondiaux contre la peine de mort...)

Coopération avec ses pairs:

Visites et échanges de bonnes pratiques auprès d'autres INDH en faveur de l'abolition

Travail conjoint avec les réseaux d'INDH sur l'abolition de la peine de mort

SENSIBILISER L'OPINION PUBLIQUE

Via les médias et les réseaux sociaux:

Lancement de campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux

Organisation de conférences de presse

Envoi de communiqués de presse, de lettres ouvertes...

Participation à des interviews ou à des débats

Via l'organisation d'événements, d'activités éducatives et culturelles:

Conférences, colloques, tables-rondes...

Projections de films et/ou documentaires, organisation d'expositions

Soutien aux ONG dans la mise en place d'interventions scolaires ou d'activités éducatives à l'égard des jeunes en dehors du cadre scolaire

Via l'édition, la publication et la diffusion d'outils d'information:

Brochures, flyers

Guides et supports d'enseignement pour les écoliers et les jeunes

Rapport de missions d'enquête auprès des condamnés à mort

RECOMMANDER À L'ÉTAT DE PROCÉDER À DES RÉFORMES LÉGISLATIVES

Travail préparatoire:

Veille législative régulière sur les révisions et modifications du Code pénal, du Code de procédure pénale, de la Constitution

Ciblage des parlementaires favorables à l'abolition

Identification des thématiques sur lesquelles doit porter le plaidoyer (alternatives à la peine de mort, effet non dissuasif, réduction du nombre de crimes passibles de la peine de mort, respect des droits des personnes condamnées à mort et amélioration des conditions de détention, instauration d'un moratoire ou encore abolition de la peine capitale)

Mise en œuvre:

Élaboration d'argumentaires juridiques en partenariat avec des universitaires et des avocats

Organisation de rendez-vous de plaidoyer avec les autorités

Rédaction de rapports et de recommandations à destination du gouvernement et/ou du Parlement

Soumission d'avis sur une proposition ou projet de loi portant sur l'application de la peine de mort

Rédaction de lettres pour interpeller directement le président de la République ou les membres du gouvernement dans les situations d'urgence

ENCOURAGER L'ÉTAT DANS SES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Promotion au niveau national du respect, de l'adhésion ou de la ratification des traités internationaux pertinents (PIDCP, OP2, CAT, OPCAT, protocoles régionaux) et d'un vote en faveur de la résolution de l'AGNU instaurant un moratoire universel:

Rendez-vous de plaidoyer spécifiques avec les autorités concernées

Participation à la rédaction des rapports présentés par l'État devant les différents organes et comités des Nations unies en intégrant spécifiquement cette question

Participation au suivi de la mise en œuvre des recommandations et observations formulées par les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme, y compris les organes des traités ratifiés par l'État (notamment le Sous-Comité de la prévention de la torture et le Comité des droits de l'homme).

Participation active aux différentes instances du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (Comité des droits de l'homme, Procédures spéciales, EPU, Conseil des droits de l'homme):

Rédaction et soumission de rapports alternatifs (EPU, Comité des droits de l'homme)

Interventions orales et déclarations écrites (EPU, sessions du Conseil des droits de l'homme)

Organisation de rendez-vous de plaidoyer avec les Procédures spéciales pertinentes dans le cadre de la lutte contre la peine de mort et les experts du Comité des droits de l'homme